

LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES PARISIENS

Enquête de l'ADIL 75



ADIL 75 / AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE, la population de Paris augmente. Elle augmente non seulement par les naissances plus nombreuses que les décès, mais aussi par les échanges migratoires qui sont moins déficitaires pour Paris au regard des années précédentes. La ville de Paris a ceci de singulier qu'elle est un territoire particulièrement attractif à plus ou moins long terme pour nombre de français, tant pour l'enseignement supérieur que pour le bassin d'emploi. En effet, selon le recensement de 2008, 15% des Parisiens habitaient dans un autre département de France métropolitaine cinq ans auparavant. L'attractivité de Paris est telle qu'elle est un point de passage fréquent, mais pas nécessairement un point d'ancrage. Pour des questions économiques, de cadre de vie ou d'opportunité, nombreux sont ceux qui, après quelques années, quittent la capitale. Parallèlement à ces phénomènes migratoires à grande échelle existent des parcours internes à la capitale. En 2008, 20% des Parisiens habitaient dans un autre arrondissement cinq ans auparavant. Ces Parisiens qui changent de domicile tout en restant à l'intérieur de l'enceinte du boulevard périphérique contribuent aux migrations à l'oeuvre dans la capitale.

À travers son rôle d'information et de rencontre du public parisien, l'ADIL 75 a souhaité s'interroger sur les logements successifs et les aspirations des Parisiens qui envisagent de déménager, quelle que soit la localisation de leur projet. Par une enquête menée pendant six mois auprès des consultants parisiens prévoyant de changer de domicile, l'ADIL 75 a pu dresser, à l'échelle de son public, les profils de ceux qui souhaitent déménager, leurs raisons, leurs parcours et leurs projets.

Après avoir présenté les caractéristiques tant des personnes interrogées que de leur parcours résidentiels, cette étude qualifiera les mobilités par profil rencontré.

Précisions sur le public sollicitant l'ADIL 75

Les observations faites ne reposent pas sur un panel représentatif de l'ensemble des ménages parisiens mais se limitent aux situations vécues par les consultants reçus à l'ADIL 75. Ainsi les résultats obtenus lors de l'enquête sont à rapprocher des caractéristiques du public qui consulte l'ADIL 75. L'analyse de la fréquentation de l'ADIL 75 durant l'année 2012 a montré que les consultants reçus sont en majorité locataires (59%) et célibataires (57%). Ainsi dans notre panel interrogé et les conclusions présentées, plusieurs types de profils se trouvent en effet sous-représentés, comme les propriétaires et les familles. En découle donc des modes d'habiter minorés (par exemple, les appartements de grande surface). Par ailleurs, l'échantillon interrogé ne comptant que 500 personnes, les résultats sont à relativiser. La présente étude ne se veut donc pas exhaustive sur la situation parisienne mais est le résultat d'une enquête menée auprès du public de l'ADIL 75.

1

Le profil des Parisiens souhaitant déménager	p. 5
Qui sont-ils ?	p. 5
Une majorité de célibataires	
Le poids de la province	
Une surreprésentation de locataires	
Le rapport au travail	p. 6
Des salariés de catégorie socio-professionnelle élevée	
Pour un revenu moyen par ménage de 2 584€	
Le lieu de travail se trouve à Paris	
Les raisons de déménager	p. 7
Quitter son domicile quand on y est obligé	
Le logement lui-même comme motif de déménagement	
La situation familiale qui évolue	
Le changement professionnel	
L'envie d'accéder à la propriété	

2

Le parcours résidentiel et les aspirations des Parisiens	p. 9
Des caractéristiques similaires entre le logement d'hier et d'aujourd'hui	p. 9
Le précédent logement se trouvait déjà à Paris ou en proche banlieue	
Une surface d'appartement constante	
Les consultants y ont vécu plus longtemps	
Quelles attentes pour le prochain logement ?	p. 10
Déménager plus rapidement quand on a le choix	
Etre locataire privé n'est plus le statut majoritaire	
Rester à Paris demeure le souhait le plus répandu	
Un logement souhaité plus grand	
Le coût pour se loger revu à la baisse pour les locataires	

3

Les trois grandes mobilités rencontrées	p. 13
Des jeunes mobiles, mais dans Paris	p. 13
L'envie marquée de rester à Paris	
Un soutien pour se loger dans la capitale	
A l'inverse, des personnes âgées prêtes à déménager	p. 13
Les personnes âgées, des aspirations variées	
Le retour en province envisagé à l'arrivée de la retraite	
Rester dans son logement et l'adapter pour garder son indépendance	
Des familles attirées par un logement plus adapté	p. 14
La structure familiale parisienne évolue	
Les difficultés pour se loger quand on est une famille à Paris	
La prise en compte des besoins des familles	
Le Grand Paris comme réponse à une mobilité élargie	p. 15
Note méthodologique	p. 17
Questionnaire de l'enquête	p. 18

1

Le profil des Parisiens souhaitant déménager

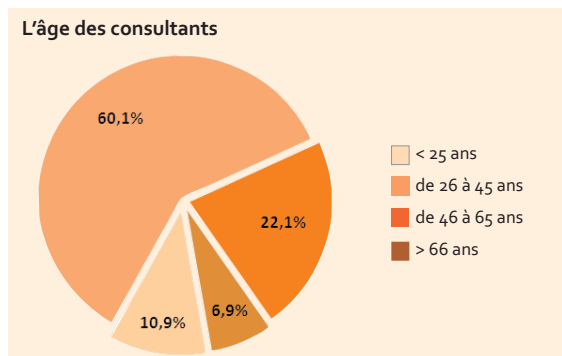
Qui sont-ils ?

Une majorité de célibataires

La majorité (60,1%) des Parisiens interrogés qui désirent changer de logement a entre 26 et 45 ans.

L'âge moyen de ces consultants venus avec un projet de déménagement est de **40 ans**, tandis que celui du conjoint est un peu plus jeune, 38 ans.

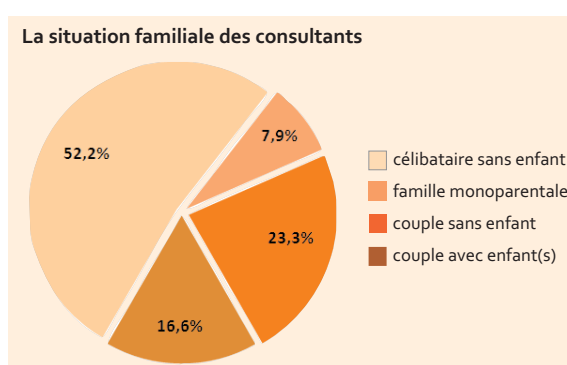
De part et d'autre de cet âge moyen se trouvent des profils qui répondent à des mécanismes propres : 10,9% ont moins de 25 ans (les décohabitants) et 6,9% ont plus de 66 ans (les retraités).



60,1% du panel reçu est célibataire. Un quart des interrogés a un enfant à charge. Seules 18,5% des familles ont plus de deux enfants.

La part des familles monoparentales, bien que faible (7,9%), n'est pas à négliger.

La typologie familiale est ici à mettre en parallèle avec les caractéristiques du public reçu par l'ADIL 75, largement marqué par une population de célibataires.

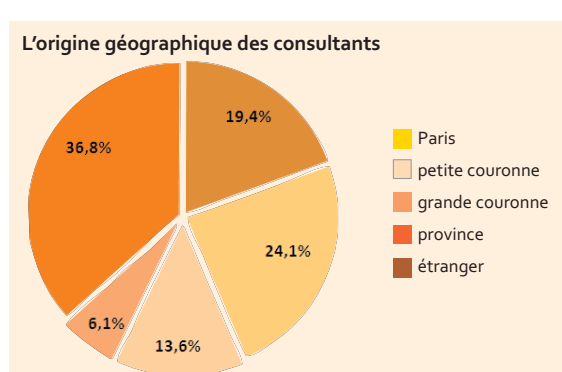


Le poids de la province

Plus d'un tiers (36,8%) des Parisiens qui ont été reçus sont originaires de province. Ce chiffre illustre le pouvoir d'attraction de la capitale. **A l'inverse, seul 24,1% du panel a toujours vécu à Paris.**

Le reste de l'Île-de-France constitue l'origine géographique de 19,7 % des interrogés, soit une part équivalente à ceux venant de l'étranger (19,4%).

Le poids relativement faible de la grande couronne est à souligner. **Alors que 13,6% des interrogés viennent des trois départements qui encadrent Paris, seuls 6,1% sont originaires de la grande couronne.** L'attrait pour Paris est indéniable tant au niveau national qu'international, mais il semble moins évident pour la deuxième couronne périphérique. Les flux de mobilité en provenance de la grande couronne paraissent en effet



captés soit au sein même des départements qui la composent, soit vers la troisième couronne¹, mais peu en direction de Paris.

1. La troisième couronne désigne les départements limitrophes à l'Île-de-France : l'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Marne, l'Oise et l'Yonne.

Une surreprésentation de locataires

Les Parisiens interrogés sont en nette majorité des locataires (86,3%). L'Enquête Nationale Logement de 2009 montre que la majorité des Parisiens sont effectivement locataires, mais dans une proportion moins marquée que notre panel (61,3%). A l'inverse, les propriétaires sont largement sous-représentés dans notre étude, seulement 4,9% contre 33,1% selon les statistiques de l'INSEE.

Le décalage entre notre panel et la situation à Paris s'explique d'une part par le public reçu à l'ADIL 75 traditionnellement locataire et d'autre part par le sujet de l'étude qui porte sur les Parisiens souhaitant déménager. Or les locataires privés constituent la catégorie qui change le plus souvent de logement, à la différence des propriétaires et locataires sociaux qui restent en moyenne plus longtemps dans leur logement. De plus, la conjoncture immobilière actuelle tend à montrer que les secundo-acquéants parisiens freinent la vente de leur bien, compte tenu de la rudesse du marché et du contexte économique.

Les statuts d'occupation des consultants

Propriétaire	4,9%
Locataire	86,3%
Locataire loi 1989	65,8%
Locataire d'un meublé	14,0%
Locataire social	6,5%
Autres	8,8%
Habitant au domicile familial	1,8%
Occupant à titre gratuit	4,4%
Autres	2,6%

Le statut d'occupation *autres* révèle les situations particulières. La proportion d'occupants à titre gratuit, notamment, met en lumière les situations de précarité existantes, que sont les sous-locations officieuses, les prêts momentanés de logement.

Le rapport au travail

Des salariés de catégorie socio-professionnelle élevée

73,2% des Parisiens interrogés sont des actifs travailleurs, dont une part importante appartient à une catégorie socio-professionnelle élevée. 11,1% sont retraités et l'équivalent sont sans emploi. Enfin 4,5% des sondés sont encore étudiants.

Pour les consultants en couple (pour rappel, 39,9% du panel interrogé), les conjoints ont une activité professionnelle dans 80,6% des cas.

Les catégories socio-professionnelles des consultants

	Consultant
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2,8%
Cadre et professions intellectuelles supérieures	32,8%
Profession intermédiaire	10,9%
Employé	24,9%
Ouvrier	1,8%
Retraité	11,1%
Étudiant	4,5%
Sans activité professionnelle	11,2%

Pour un revenu moyen par ménage de 2 584€

Le revenu moyen déclaré par ménage² est de 2 584 €. Lorsqu'il s'agit d'un célibataire, le revenu, plus faible, est de 1 892€. Et lorsque le ménage est composé d'un couple, celui-ci passe à 3 696€. Cette moyenne, relativement élevée, est à mettre en parallèle avec le tiers des interrogés qui sont cadres. A l'inverse, **ce sont 12,5% des interrogés qui vivent avec moins de 1 000€/mois.**

Répartition des revenus des ménages interrogés

< 1 000€	12,5%
de 1 000€ à 2 000€	31,4%
de 2 001€ à 3 000€	28,5%
de 3 001€ à 4 000€	14,8%
de 4 001€ à 5 000€	7,9%
> 5 000€	4,9%

Le lieu de travail se trouve à Paris

Les Parisiens interrogés qui ont un emploi travaillent en écrasante majorité à Paris (78%), suivi ensuite de la proche banlieue (15,2% travaillent en petite couronne). Seuls 3,3% travaillent en grande couronne et 1% en province). Les 2,5% restants ont précisé qu'ils n'avaient pas de lieu de travail fixe.

C'est pourquoi, à plus de 55%, les travailleurs interrogés mettent moins de 30 minutes pour se rendre à leur lieu de travail. L'Enquête Nationale Transports et Déplacements³ indique en effet qu'en 2008, les déplacements à destination du lieu de travail habituel durent en moyenne 32 minutes pour les Franciliens (contre 22,6 minutes pour la moyenne française). Néanmoins pour 13,4% des interrogés, le temps de trajet est tout de même supérieur à 45 minutes.

Les raisons de déménager

Dans les changements de domicile, il faut différencier la **mobilité volontaire** (un logement plus adapté, la localisation, l'installation en ménage) de la **mobilité imposée** (perte d'emploi, séparation et surtout congé).

Dans le panel interrogé, la majorité des déménagements a été motivée par un choix délibéré. Toutefois, les changements liés à une situation juridique en leur défaveur (congé ou expulsion) représentent plus d'un tiers des motifs invoqués.

Les motifs invoqués par les consultants pour changer de logement

Caractéristiques du logement	28,7%
Changement de situation familiale	14,4%
Changement de situation professionnelle	9,7%
Congé / expulsion	35%
Accéder à la propriété	9,3%
Autres	2,9%

Quitter son logement quand on y est obligé

La recherche d'un nouveau logement liée à un départ imposé a concerné 35% des interrogés. Au sein de cette catégorie, c'est le congé qui a touché une écrasante majorité des consultants, c'est-à-dire lorsque le bailleur souhaite reprendre son bien pour y vivre ou pour le vendre. Cette situation entraîne un retour sur le marché locatif de personnes qui peuvent ne plus avoir les moyens de se loger au regard des prix parisiens actuels. En effet, compte-tenu de la date d'entrée relativement ancienne dans le logement (les ménages qui ont reçu congé de leur logement y habitaient en moyenne depuis 10,7 ans), leur loyer actuel, de 794€ pour une surface moyenne de 41m², est inférieur au niveau de marché. Selon l'OLAP, les nouveaux emménagés en 2011 payaient en moyenne 949€ pour la même surface. Ce cas de figure peut alors entraîner un autre type de mobilité imposée, l'expulsion.

L'expulsion est en effet le deuxième type de mobilité imposée, la plus extrême qui soit. Cette procédure intervient, généralement, à la suite d'impayés de loyer. Dans le cadre de l'enquête, l'expulsion n'a été citée que pour 4,6% des motifs de déménagement. Bien que faible, cette part est suffisamment importante pour être soulignée. L'ADIL 75, signataire de la Charte de prévention des expulsions, a mis en place un service téléphonique dédié pour justement accompagner et prévenir les cas d'expulsions⁴. L'analyse de l'ensemble des appels reçus sur cette ligne au cours de l'année 2012 a révélé qu'effectivement les expulsions intervenaient de plus en plus souvent lors de congés où le locataire, faute de retrouver un logement, se maintient dans les lieux. La non-anticipation de telles situations est préjudiciable autant pour le locataire que le propriétaire.

Le logement lui-même comme motif de déménagement

Le critère de recherche de logement également souvent invoqué est relatif aux caractéristiques du logement lui-même. Pour des raisons d'état, de coût ou de surface, 28,7% des consultants souhaitent déménager.

Au sein de cette catégorie liée aux caractéristiques du logement, c'est bien l'état du logement qui est le motif principal. A 37,2%, les consultants souhaitent changer de logement à cause de l'insalubrité, de normes électriques défectueuses ou de conditions générales non satisfaisantes. Le problème de la non-décence ou de la dangerosité de certaines installations est souvent revenu comme motif de départ.

Avec 31,7%, le coût du logement intervient également fréquemment comme raison de quitter son logement. Fonction du niveau de ressources des consultants, le coût du logement peut être envisagé à la hausse (lors d'un nouvel emploi ou d'une installation en couple qui accroît les possibilités financières) ou à l'inverse, lorsque le budget diminue (lors d'une séparation, d'une perte d'emploi ou l'arrivée à la retraite). En l'occurrence, concernant les personnes interrogées, c'est vers un logement moins cher qu'elles se tournent, soit en prenant une surface plus petite, soit en se rapprochant de quartiers ou de départements plus accessibles financièrement. 29,8% de l'en-

3. La mobilité des Français, panorama issu de l'enquête nationale transports et déplacements 2008. La Revue du Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), décembre 2010

4. Ligne Prévention des Expulsions de l'ADIL 75 : 01 42 79 50 39

semble des sondés prétend d'ailleurs à un logement social.

Le troisième critère courant concerne la **surface du logement**. Bien que ce motif soit aussi lié à celui du coût, 27,6% des personnes l'ont évoqué comme raison à part entière. L'union, l'arrivée d'un enfant, une meilleure situation financière ou au contraire la séparation ou la décohabitation entraînent des changements de domicile pour gagner une pièce ou réduire la surface habitée. Force est de constater, que surface et coût sont réellement imbriqués.

15,2% de l'ensemble des interrogés souhaitent partir en banlieue et 8,3% en province. Plusieurs nous ont précisé que c'était pour obtenir une surface plus importante. Seuls 6,5% envisagent de quitter leur appartement actuel pour une maison.

La question du déménagement lié au quartier n'a été que très peu mentionnée (2,1%), de même que la distance au lieu de travail (1,4%). Alors qu'en banlieue ou en province, les frais engendrés par les déplacements pendulaires sont pris en compte lors du choix du logement, concernant les Parisiens, ils ne font pas partie des priorités dans la recherche d'un logement. Ce qui est compréhensible, compte-tenu du fait que les consultants interrogés habitent tous à Paris et y travaillent pour 78% d'entre eux.

La situation familiale qui évolue

A 14,4%, le panel désire déménager au regard d'une nouvelle situation familiale. La raison la plus récurrente est l'arrivée d'un enfant. **Une naissance représente en effet 38,4% des raisons familiales de changer de logement.** Elle est suivie par l'union, dans 34,2% des cas.

A l'inverse, la séparation, voire le veuvage, n'ont représenté que 20,8% des évolutions familiales. La décohabitation d'un enfant a été peu citée, seulement 6,8% des raisons familiales de déménager.

Le changement professionnel

Seuls 9,7% des consultants ont invoqué un changement de situation professionnelle comme motif de déménagement. Dans le détail, ce changement est un nouvel emploi pour 63,3% des répondants, un départ en retraite pour 26,5% et une perte d'emploi pour 10,2% des interrogés.

L'envie d'accéder à la propriété

Bien que minoritaire, la volonté d'acquérir son logement, est revenue suffisamment souvent comme motif de déménagement pour être mentionnée ici. **Pour 9,3% des consultants interrogés, devenir propriétaire constitue l'unique raison pour laquelle ils quittent leur logement actuel.**

Le profil de ces consultants est le suivant : âgé en moyenne de 39 ans, il est célibataire à 59,6% et sans enfant (68,1%). Cadre à 55,3%, il a des revenus moyens de 2 481€ (4 122€ pour un couple). Il souhaite acheter principalement à Paris (68,1%), mais aussi en proche banlieue (10,6% sont intéressés par la Seine-Saint-Denis et autant par le Val-de-Marne).

2

Le parcours résidentiel et les aspirations des Parisiens

Des caractéristiques similaires entre le logement d'hier et d'aujourd'hui

Nous nous sommes penchés sur la situation du logement antérieur à celui actuellement habité par les consultants pour suivre leurs parcours résidentiels et constater les changements ou au contraire les constances dans leurs logements successifs.

Le précédent logement se trouvait déjà à Paris ou en proche banlieue

56,1% des consultants qui vivent aujourd'hui à Paris y résidaient déjà avant leur logement actuel. 23,1% d'entre eux habitaient dans le même arrondissement qu'aujourd'hui.

Si l'on ajoute les 14,2% qui résidaient en petite couronne et les 4,2% en grande couronne, on constate que c'est une **mobilité de proximité** qui touche nos consultants.

Les migrations en provenance de la province et de l'étranger ne représentent en effet qu'un quart des précédentes résidences.

Lieu de résidence du précédent logement des consultants

Paris	56,1%
Hauts-de-Seine	4,6%
Seine-Saint-Denis	4,9%
Val-de-Marne	4,7%
Seine-et-Marne	0,8%
Yvelines	1,6%
Essonne	1,0%
Val-d'Oise	0,8%
Province	17,4%
Étranger	8,1%

Une surface d'appartement constante

En écrasante majorité (81,8%), **les consultants vivaient également dans un appartement.** Les Parisiens qui résidaient en petite et grande couronne étaient respectivement 20,8% et 38,1% à habiter une maison. Quant aux provinciaux, ils étaient 54,5% à vivre dans une maison, contre 48,8% pour les étrangers.

Si l'on ne compare que les appartements, la surface moyenne précédente était de 46 m² contre 42 m² pour la surface moyenne actuelle. Cette légère baisse s'explique par la part des décohabitants (23,7%). Par ailleurs, pour les consultants qui vivaient en maison, la surface moyenne était de 108 m².

71,1% du panel sondé vit aujourd'hui dans des studios ou deux pièces. Les trois et quatre pièces représentent 26,7% des logements des Parisiens interrogés. Les cinq pièces et plus sont rares, seuls 2,2%.

Surface des différents logements

	logement précédent	logement actuel
< 20 m ²	15,4%	16,2%
de 21 à 40 m ²	31,0%	41,9%
de 41 à 60 m ²	16,4%	24,5%
de 61 à 80 m ²	15,6%	11,5%
de 81 m ² à 100m ²	11,7%	4,3%
> 101 m ²	9,9%	1,6%

Cette répartition coïncide avec les statuts familiaux des personnes interrogées, une majorité de célibataires et des familles peu nombreuses.

Les consultants y ont vécu plus longtemps

Les consultants sondés ont vécu en moyenne 9 ans et demi dans leur logement précédent. La répartition par statut d'occupation montre que les propriétaires sont restés en moyenne 10,1 ans dans leur ancien logement, les locataires 9,3 années et les autres (dont les habitants au domicile familial) 12,4 ans.

Pour ce qui est d'aujourd'hui, **les consultants qui souhaitent déménager sont installés en moyenne depuis 7,4 ans dans leur logement actuel.**

Pourtant plus de la moitié des interrogés (52,8%) vivent depuis moins de cinq ans dans leur logement actuel.

Selon l'INSEE, un ménage est mobile dès lors que l'écart de temps entre deux logements est inférieur à cinq ans. Au regard de la durée moyenne d'emménagement, on peut donc considérer le panel interrogé comme peu mobile. Mais cette moyenne cache d'importantes disparités. Elle est en effet tirée à la hausse par les consultants qui se trouvent depuis très longtemps dans leur logement.

Durée d'emménagement dans les différents logements

	logement précédent	logement actuel
moins de 2 ans	10,6%	18,6%
de 2 à 4 ans	34,4%	34,2%
de 5 à 9 ans	17,4%	20,9%
de 10 à 19 ans	17,4%	16,4%
de 20 à 29 ans	16,4%	5,7%
30 ans ou plus	3,8%	4,2%

Quelles attentes pour le prochain logement ?

Déménager plus rapidement quand on a le choix

Les consultants reçus envisagent de changer de logement dans les trois mois à venir pour 31% et d'ici six mois à un an pour 34,2% d'entre eux.

Le rapport entre l'échéance et le motif du déménagement permet d'apprécier comment les consultants désirent changer de logement gèrent leur temps de recherche en fonction de leur priorité. Ainsi lorsque la raison de déménager est liée à l'état du logement, le déménagement est envisagé dans les trois mois à venir pour 32,4% des répondants. Il est compréhensible qu'un locataire d'un logement insalubre souhaite rapidement le quitter.

De même, lorsqu'un logement est recherché à la suite d'un changement familial, pour 46,6% des cas, le déménagement est souhaité d'ici trois mois. Dans ce cas de figure aussi, l'urgence relative à l'arrivée d'un enfant ou une union explique l'envie de trouver rapidement un nouveau logement.

L'échéance envisagée par les consultants pour changer de logement

< 3 mois	31,0%
de 3 à 6 mois	17,4%
de 6 mois à 1 an	34,2%
> 1 an	17,4%

Enfin l'accession à la propriété est prévue à une échéance plus longue, entre six mois et un an, compte-tenu du temps de recherche et des démarches découlant de ce type de projet.

En revanche, pour **les consultants ayant reçu un congé ou ceux menacés d'expulsion, le déménagement est envisagé, pour la majorité, dans un délai de six mois à un an (44,1%)**.

Etre locataire privé n'est plus le statut majoritaire

Les Parisiens interrogés, qui sont aujourd'hui en large majorité locataires, envisagent de changer de statut d'occupation pour leur prochain logement.

Parmi l'ensemble des consultants reçus : 39,9% envisagent d'être locataires dans le parc privé (contre 79,8% aujourd'hui), 29,8% dans le parc social et 28,3% souhaitent être propriétaires de leur prochain logement.

Les 2% restants sont des situations particulières (retour au domicile familial, hébergement par un tiers...).

Statut d'occupation souhaité par les consultants pour leur futur logement

Projet	Propriétaire	Locataire privé	Locataire public	Autre
Aujourd'hui				
Propriétaire	4,1%	0,6%	0,2%	-
Locataire privé	17,8%	37,1%	23,3%	1,6%
Locataire public	3,4%	0,2%	3,0%	-
Autre	3,0%	2,0%	3,4%	0,4%

lecture : 17,8% de locataires dans le parc privé aujourd'hui envisagent de devenir propriétaire de leur prochain logement

Rester à Paris demeure le souhait le plus répandu

Concernant les aspirations géographiques, demeurer Parisien est le souhait le plus répandu. Ce sont, en effet, **74,9% des sondés qui veulent rester dans la capitale**. Parmi eux, plus d'un cinquième (21,1%) n'ont pas d'idée précise de l'arrondissement recherché. **Pour ceux ayant désigné un arrondissement particulier, à 57,3% des cas, il s'agit de l'arrondissement où ils vivent actuellement.**

Ces chiffres illustrent deux échelles de rapport à la ville : le premier concerne la volonté de se maintenir à l'intérieur de l'enceinte du boulevard périphérique. Et le second marque l'attachement particulier à son arrondissement actuel, pour des raisons de commodités, comme d'habitudes.

Le reste de l'Île-de-France capte 15,2% des demandes. C'est en majorité vers la petite couronne qu'elles se tournent contre seulement moins de 3,6% pour la grande couronne.

Sur l'ensemble des personnes qui ne sont pas originaires de Paris, 74,2% désirent rester dans la capitale pour leur prochain logement. Vient ensuite la petite couronne, recherchée dans 11,7% des cas.

L'attachement au territoire d'origine est peu perceptible dans notre enquête, sauf la petite couronne où 21,7% des consultants originaires recherchent à y retourner et la province (pour 13,9% de provinciaux).

Ainsi les Parisiens d'adoption, ceux qui viennent d'ailleurs que la région capitale souhaitent en majorité se maintenir à Paris. Plus l'éloignement avec le territoire d'origine est grand plus l'attachement à Paris est important.

Par ailleurs, **l'incidence du temps pour se rendre au travail n'intervient que peu dans la localisation du futur logement.** En effet, parmi les sondés qui ont une activité professionnelle, **la majorité (54,4%) envisagent un temps constant pour se rendre à son lieu de travail, 18% un temps plus long et 16,1% un temps à la baisse.**

Cela s'explique pour différentes raisons. D'un côté, la plupart des travailleurs interrogés exercent leur emploi dans la capitale, ce qui rend la problématique de la distance

Un logement souhaité plus grand

58,4% de l'ensemble des Parisiens interrogés désirent déménager dans un logement plus grand. 43,5% recherchent au moins une pièce en plus. La surface moyenne souhaitée est de 49 m², soit **7 m² supplémentaire** par rapport au logement actuel.

6,5% des interrogés aspirent d'ailleurs à emménager dans une maison.

Secteur géographique recherché

Paris	74,9 %
dans le même arrondissement	57,3 %
Petite couronne	11,6 %
Grande couronne	3,6 %
Province	8,3 %
Étranger	1,6 %

La province, avec 8,3% des aspirations, attire donc plus de Parisiens aujourd'hui que les départements les plus périphériques de l'Île-de-France.

Origine et secteur géographique recherché des consultants

Origine \ Souhait	Paris	PC	GC	province	étranger
Paris	77%	72,5%	70,9%	72%	80,6%
PC	11,5%	21,7%	9,7%	9,1%	10,2%
GC	3,3%	1,5%	9,7%	3,2%	4,1%
province	6,6%	4,3%	9,7%	13,9%	2%
étranger	1,6%	-	-	1,6%	3,1%

PC : petite couronne (92, 93, 94) - GC : grande couronne (77, 78, 91, 95)

pour s'y rendre peu pertinente, compte-tenu de la superficie et du maillage des transport en commun de Paris. D'autre part, l'information du nouveau temps pour se rendre au travail est difficilement estimable, étant donné que les consultants sont en recherche et que celle-ci n'a été achevée que dans de rares cas. 9,9% des interrogés ont d'ailleurs répondu qu'ils ne savaient pas quel allait être leur nouveau temps de transport.

Surface du futur logement

Même surface souhaitée	19,4 %
Surface plus petite	22,2 %
Surface plus grande	58,4 %

Le coût pour se loger revu à la baisse pour les locataires

En moyenne, les locataires interrogés payent actuellement un loyer de **906€/mois**, charges comprises. Ce niveau de loyer s'explique par les surfaces habitées et la durée d'emménagement.

Dans 14% des cas, le loyer est supérieur à 1 200 €/mois. 19,7% des interrogés bénéficient d'une aide au logement.

Le coût pour se loger pour les consultants locataires aujourd'hui

Montant moyen du loyer	827€
Montant moyen des charges mensuelles	79€
Bénéficiaire de l'aide au logement	19,7%

Le loyer moyen envisagé pour le futur logement est de **771 €/mois**. La baisse entre le loyer moyen actuel et celui projeté s'explique par la part élevée de consultants qui optent pour le parc social (30%) où les loyers sont plus abordables. De plus, les locataires souhaitant quitter Paris (17%) sont également à prendre en compte dans le fléchissement de ce loyer moyen.

Montant des loyers actuel et envisagé

	logement actuel	futur logement
< 400€	10,1%	15,3%
de 401€ à 800€	54,6%	52,8%
de 801 à 1 200€	21,6%	19,8%
> 1 201€	13,7%	12,1%

Les propriétaires, qui ne représentent que 5% des interrogés, ont une **mensualité de remboursement moyenne de 1 072€, pour des charges de copropriété qui s'élèvent à 477€ par trimestre**.

Quelques accédants ont précisé n'avoir contracté aucun prêt.

Le coût pour se loger pour les consultants propriétaires aujourd'hui

Bénéficiaire d'un prêt bancaire	56%
Montant moyen de l'emprunt en cours	1 072€
Montant moyen des charges trimestrielles	477€

Pour ce qui est du logement à venir, le **coût moyen de l'emprunt envisagé, quand il y en a un, est de 1 058€**.

Parmi ces futurs propriétaires, il faut prendre en compte les consultants locataires de leur logement à Paris mais propriétaires de leur résidence secondaire en province, dans laquelle ils souhaitent emménager et n'ont donc pas de mensualités à rembourser.

Montant des futures mensualités envisagées

pas de mensualités	16,4%
< 500€	4,3%
de 501€ à 1 000€	47,2%
> 1 001€	32,1%

3

Les trois grandes mobilités rencontrées

Des jeunes mobiles, mais dans Paris

L'envie marquée de rester à Paris

Les **30 ans et moins** représentent presque un tiers des consultants interrogés qui recherchent un logement. Par leurs études, leur insertion professionnelle ou la mise en couple, **les jeunes constituent la catégorie qui change le plus régulièrement de logement**. Ce constat est notamment visible au niveau des statuts d'occupation où **les moins de 25 ans représentent 28% des locataires d'un logement meublé**. Ce type de logement permet en effet de minimiser l'investissement de départ lié à l'aménagement et de bénéficier d'un préavis plus court, les étudiants et les jeunes actifs y ont donc souvent recours.

Parmi les jeunes interrogés, **48% sont originaires de province et seulement 20% de Paris**. Ils recherchent un nouveau logement à cause des caractéristiques de leur logement actuel (40%) ou d'un changement de situation familiale (20%). Quant à la localisation, **près des trois-quarts ont répondu qu'ils souhaitaient rester dans la capitale**.

L'attractivité de Paris, sur le plan économique notamment, participe à la part importante de jeunes adultes. Mais pour que leur installation à Paris ne soit pas éphémère, il faut leur offrir la possibilité de rester. Or habiter Paris quand on est jeune pose des difficultés. **Le coût pour se loger, les garanties demandées et les frais d'installation sont autant de dépenses lourdes à supporter** pour des ménages sans revenus (étudiants) ou avec des revenus faibles (stage, CDD, début de parcours professionnels...). L'ADIL 75 s'est d'ailleurs penchée sur les conditions de logement des jeunes à travers une enquête menée en 2012⁵.

Un soutien pour se loger dans la capitale

Pour satisfaire cette catégorie, la plus mobile mais aussi la plus fragile, la Ville de Paris a développé plusieurs dispositifs pour permettre aux plus jeunes de se maintenir dans la capitale.

Du côté des étudiants, la municipalité les soutient à travers des aides et un parc de logements dédié. Avec l'**AILE** (Aide à l'Installation dans un Logement pour les Étudiants), la Ville de Paris soutient financièrement ses étudiants boursiers pour les accompagner dans leur installation dans le parc privé. En parallèle de cette aide, le parc de logements à leur destination a également été développé. Depuis 2001, ce sont 4 300 places en résidences étudiantes qui ont été financées, portant à 11 400 le nombre total de places en 2012⁶. Concernant les jeunes travailleurs, la Ville a financé 3 740 logements sociaux répartis dans des résidences sociales pour jeunes et foyers de jeunes travailleurs.

Pour soutenir les locataires, le dispositif **Paris Logement** a été créé. Il s'adresse aux locataires seuls ou en couple, avec ou sans enfants, actifs et résidant à Paris depuis plus de trois ans et consacrant 30% de leurs revenus à leur loyer. En 2011, ce sont 783 ménages de moins de 30 ans qui en ont bénéficié.

A l'inverse, des personnes âgées prêtes à déménager

Les personnes âgées, des aspirations variées

Sur l'ensemble des consultants parisiens interrogés, **8% ont 65 ans et plus**. Parmi ces personnes âgées, seules 17% ont plus de 75 ans. 17% recherchent un nouveau logement à cause du coût. 10% changent de logement à l'arrivée de leur retraite. Le **congé du propriétaire** est très important pour cette catégorie d'âge, puisqu'il représente plus de la moitié des motifs de déménagement invoqués. La majorité des seniors qui ont reçu un congé ont moins de 70 ans. Ce phénomène peut être justifié par l'anticipation des propriétaires à l'approche du seuil de protection. En effet, il existe une protection juridique pour les locataires de plus de 70 ans qui touchent un revenu

5. Le logement des jeunes à Paris, enquête de l'ADIL 75. ADIL 75, novembre 2012

6. 17 300 places dans des résidences étudiantes à Paris dont un tiers dans des résidences privées. Apur, mars 2013

inférieur à une fois et demi le SMIC. Au regard des prix du marché actuel, des difficultés interviennent pour retrouver un logement compte-tenu de la réduction des revenus à la retraite. En moyenne, **les personnes âgées interrogées ont vécu 23 ans dans leur logement**, d'où une importante déconnexion avec les niveaux de loyer d'aujourd'hui. Ce sont ainsi 36% des locataires âgés qui sont aujourd'hui dans le parc privé et souhaitent accéder à un nouveau logement soit dans le parc social. A l'inverse, 23% désirent être propriétaires.

Ainsi se dessinent deux profils de personnes âgées, d'une part celles qui quittent Paris pour rejoindre leur région d'origine et d'autre part, celles qui sont contraintes de quitter leur logement mais qui souhaitent rester à Paris, dans un logement autonome.

Le retour en province envisagé à l'arrivée de la retraite

La proportion de personnes âgées à Paris est non seulement plus faible qu'en France mais elle augmente aussi moins rapidement. En effet, **à l'heure de la retraite, les Parisiens sont plus nombreux à quitter la capitale qu'à venir s'y installer**⁷. Dans notre panel, **ce sont 17% des seniors interrogés** (contre 8,3% de l'ensemble des sondés) **qui désirent que leur prochain logement soit en province**. Ce vœu émane exclusivement de consultants qui ne sont pas originaires de Paris. Parmi ceux qui souhaitent déménager en province, la plupart nous ont précisé qu'ils rejoindraient leur résidence secondaire, dont ils sont déjà propriétaires.

Rester dans son logement et l'adapter pour garder son indépendance

Parmi les personnes âgées interrogées qui ont reçu un congé, 87% souhaitent rester à Paris. Ainsi lorsque la mobilité est contrainte, rester à Paris est le souhait dominant. Une enquête, menée par l'ADIL 75 en 2011 auprès des personnes âgées, a montré que celles-ci n'envisagent pas d'aller dans des institutions spécialisées. Mais au contraire **elles souhaitent se maintenir dans leur logement et l'adapter pour pallier la perte d'autonomie**⁸. Plusieurs initiatives ont donc été mises en place afin de respecter cette volonté.

En 2001 a été instaurée l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**. Elle est versée en fonction de la reconnaissance avérée de la dépendance des personnes de 60 ans et plus et permet de financer différents frais en découlant (aide à domicile, adaptation du logement...). A la fin 2011, Paris comptait **30 716 bénéficiaires de l'APA**, dont une large majorité (60%) à destination de personnes âgées à domicile⁹.

En plus de cette allocation, lorsqu'une personne âgée se maintient dans son logement, elle peut mobiliser des aides pour son aménagement et l'adapter à sa condition. L'**ANAH** subventionne ce type de travaux d'adaptation. La **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**, les **caisses de retraites complémentaires ainsi que les mutuelles** délivrent également des aides au maintien à domicile. Enfin un **crédit d'impôt** existe pour financer les dépenses liées à l'installation ou au remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées.

En parallèle, la Ville de Paris a ouvert des dispositifs spécifiques pour venir en aide à ses seniors. Lancé en 2011, **Paris Solidarité pour les Seniors** permet qu'aucune personne de 65 ans et plus ne vive à Paris avec moins de 875€/mois (actualisation au 1er avril 2012). En 2011, **Paris Logement** a été étendu aux personnes âgées. A la fin 2011, 3 491 aides leur ont été distribuées.

Des familles attirées par un logement plus adapté

La structure familiale parisienne évolue

Un quart des consultants interrogés forment une famille, dont un tiers est une famille monoparentale. Les chefs de familles viennent en majorité de province (32%) et seulement un quart est originaire de Paris. Ces chiffres corroborent l'arrivée des jeunes provinciaux dans la capitale et leur maintien dans le temps.

15% des familles interrogées recherchent un nouveau logement avec **l'arrivée d'un nouvel enfant** et 12% pour **devenir propriétaires**. 63% d'entre elles souhaitent **un logement plus grand**.

L'attrait pour Paris est marqué puisque 69% des familles interrogées souhaitent y rester pour leur futur logement, mais le poids de la petite couronne n'est pas à négliger (18%).

Les difficultés pour se loger quand on est une famille à Paris

Selon l'APUR, **par sa typologie et son prix, le parc de logements parisiens est peu adapté aux familles**, et encore moins lorsque celles-ci sont nombreuses¹⁰.

En effet, selon l'INSEE, en 2009, seules 22% des résidences principales à Paris sont des quatre pièces ou plus (contre 61% en France). Les logements parisiens sont petits (55% sont des studios ou deux-pièces) et donc peu appropriés à une configuration familiale.

La contrainte vient ensuite du coût pour se loger dans la capitale. Concernant l'accession, le prix moyen d'un appartement parisien ancien au quatrième trimestre 2012 atteint 8 270€/m² (Indices Notaires-INSEE). Dans le secteur locatif, selon l'OLAP, le loyer moyen d'un 3 pièces au 1^{er} janvier 2012 est de 20,2€/m². Bien que les loyers soient dégressifs en fonction de la surface, le loyer moyen d'une telle surface s'élève pourtant à 1 308€/mois.

Dans ce contexte, les familles parisiennes se tournent vers le logement social. En 2006, c'est près d'un quart des familles vivant à Paris qui y est logé. En terme de demande, en 2009, 17% des familles parisiennes étaient inscrites au fichier parisien des demandeurs de logements sociaux¹⁰.

La prise en compte des besoins des familles

Compte-tenu des difficultés que rencontrent les familles à trouver un logement dans la capitale, la Ville de Paris a mis en place des dispositifs pour favoriser leur maintien. D'une part, elle soutient la construction de logements de grande surface et d'autre part, elle propose des aides dans leur direction.

Pour satisfaire la demande massive émanant des familles, la Ville de Paris a mis l'accent sur le **financement de logements sociaux familiaux de 4 pièces et plus**. Bien que la majorité des nouveaux logements sociaux compte entre 1 et 3 pièces, la part des logements de surface plus importante est celle qui a le plus augmenté. Alors qu'en 2001, les 4 pièces et plus représentaient 19% de l'ensemble des logements sociaux financés, en 2009, leur part est passée à 24%.

Le second levier où la Ville intervient concerne les aides au logement. Pour compléter celles déjà distribuées par la CAF, la Ville de Paris a instauré **Paris Logement Familles** (pour les familles d'au moins deux enfants) et **Paris Logement Familles Monoparentales**. 21 618 familles ont bénéficié de Paris Logement Familles en 2011. 70% des allocataires de cette aide sont des familles de trois enfants et plus. Sur la même période, 8 917 aides Paris Logement Familles Monoparentales ont été attribuées à des bénéficiaires dont 66% ayant un seul enfant.

Enfin, pour soutenir l'accession, la Ville de Paris propose deux prêts sans intérêt exclusifs à ses habitants : le PPL et le PPR. Le **Prêt Paris Logement**, ouvert aux primo-accédants et cumulable au PTZ+, n'est accordé que si le montant des emprunts atteint 60% du prix du logement. Le **Prêt Parcours Résidentiel**, pour sa part, permet à des ménages locataires sociaux d'emprunter pour financer une acquisition dans le parc privé.

Le Grand Paris comme réponse à une mobilité élargie

Comme vu précédemment, la question de la distance pour se rendre au lieu de travail intervient peu dans le choix de localisation du logement parisien. Avec un temps moyen de trente minutes pour aller travailler, les Parisiens interrogés ont montré leur aptitude à consacrer du temps à ces trajets pendulaires. L'agrandissement du maillage des transports en commun à travers la construction du Grand Paris Express déconcentrera et étendra les moyens de se déplacer en Ile-de-France. D'ici 2025, les banlieues seront davantage connectées et reliées aux différents territoires d'activités. Permettre aux Parisiens, au sens large, de dépasser le boulevard périphérique tout en restant au sein d'une centralité repoussera les points d'attraction et rééquilibrera les rapports de force entre Paris et les pôles d'attractivité qui gravitent autour d'elle. En reculant les frontières de l'attraction strictement parisienne, le Grand Paris proposera une offre élargie et un marché plus accessible, fonction des différents profils. Le temps de transport ne représentant pas, dans le cadre de notre enquête, un problème, les nouvelles interconnexions à venir devraient permettre de revoir le poids et l'influence des différents territoires qui composent le Grand Paris.

10. Observatoire des familles parisiennes. Analyse des données statistiques sur les familles parisiennes. Apur, juin 2010

L'enquête menée a permis de mettre en lumière le parcours résidentiel des consultants venus à l'ADIL 75 et vivant actuellement dans la capitale.

Les caractéristiques des logements passés et présents sont semblables, tant en termes de localisation que de surface. La raison de déménager demeure en majeure partie choisie, mais il est à souligner la part des consultants interrogés touchés par un congé.

Les attentes pour le futur logement montrent une évolution des aspirations. Alors que la majorité des consultants est aujourd'hui locataire privé, pour leur prochain logement, le parc social et à l'inverse la propriété de sa résidence principale gagnent du terrain.

Seuls 24% des interrogés ont toujours vécu à Paris. Pourtant, bien que marquée, l'origine provinciale ne se reflète pas dans le secteur géographique recherché. En effet, quelle que soit l'origine, c'est bien l'envie de rester à Paris qui prime.

L'étude des profils rencontrés a permis de dégager trois grands types de mobilité. Celle des jeunes, fréquente, compte-tenu de l'attraction de la capitale et de l'arrivée massive d'étudiants, avec une volonté forte d'habiter dans Paris. Celle des seniors, conditionnée par l'arrivée à la retraite. Lorsque leur mobilité est choisie, ils se dirigent vers la province, mais lorsqu'elle est subie, ils souhaitent rester à Paris. Et enfin, celle des familles, liées à l'agrandissement de la cellule familiale. Elles recherchent avant tout des surfaces plus importantes et ne se focalisent pas uniquement sur Paris.

L'attrait visible pour Paris est justifié par les avantages qu'offre la capitale. Mais alors que 22% des interrogés travaillent en dehors de Paris, le développement du Grand Paris semble être une opportunité nouvelle de revoir la situation de Paris dans la région capitale et d'envisager ainsi une mobilité élargie.



Note méthodologique

L'ADIL 75 a souhaité étudier les raisons et les aspirations des Parisiens qui souhaitent changer de domicile.

L'étude présentée repose sur cette enquête menée par l'ensemble des conseillers juristes de l'ADIL 75 auprès des consultants reçus à l'ADIL 75.

L'échantillon interrogé devait répondre à deux critères : **habiter Paris** et **avoir comme projet de déménager**.

Les questionnaires ont été remplis en face à face lors de consultations juridiques sur les sites où l'ADIL 75 intervient : en **mairies d'arrondissement** et au **siège** (boulevard Edgar Quinet dans le 14^{ème} arrondissement de Paris). Il a également été appliqué lors de **consultations téléphoniques**.

506 Parisiens qui ont un projet de changement de domicile ont répondu au questionnaire **entre les mois d'août 2012 et février 2013**.

Le questionnaire s'organise autour de **quatre volets** :

- le profil du logement précédent,
- le profil du logement actuel,
- les projets pour le futur logement,
- le profil du consultant.

Les résultats générés n'ont subi **aucun redressement statistique**.

Un remerciement particulier à l'ensemble de l'équipe de conseillers juristes de l'ADIL 75 pour avoir mené ces questionnaires.



Questionnaire de l'enquête - 1/2

QUESTIONNAIRE SUR LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES PARISIENS

Nom du conseiller : Date :

PROFIL DU LOGEMENT PRÉCÉDENT

Où habitez-vous avant votre logement actuel ? Paris [7 / 5 / 0 / / /] 92 93 94
 77 78 91 95 Province Étranger

Type : Appartement Maison Nbre de pièces : [.....] Surface : [..... m²]

Statut d'occupation du logement précédent :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> Autres |
| <input type="checkbox"/> Location meublée | <input type="checkbox"/> Locataire loi 1989 | <input type="checkbox"/> Habitant au domicile familial |
| <input type="checkbox"/> Locataire social | <input type="checkbox"/> Locataire loi 1989 | <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit |
| | <input type="checkbox"/> Location meublée | <input type="checkbox"/> Autre : |

Durée de l'ancien emménagement : [.....]

PROFIL DU LOGEMENT ACTUEL

Localisation du logement : [7 / 5 / 0 / / /]

Type : Appartement Maison Nbre de pièces : [.....] Surface : [..... m²]

Depuis combien de temps habitez-vous votre logement ? [.....]

- | | | | |
|-----------------------|---|---|--|
| Statut d'occupation : | <input type="checkbox"/> Propriétaire | <input type="checkbox"/> Locataire | <input type="checkbox"/> Autres |
| | <input type="checkbox"/> Location meublée | <input type="checkbox"/> Locataire loi 1989 | <input type="checkbox"/> Habitant au domicile familial |
| | <input type="checkbox"/> Locataire social | <input type="checkbox"/> Location meublée | <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit |
| | | <input type="checkbox"/> Autre : | |

Coût du logement :

Locataire :
 Montant du loyer [..... €]
 Montant des charges mensuelles [..... €]
 Aides au logement (CAF) ? Oui Non
 Aides au logement (Ville de Paris) ? Oui Non

Propriétaire :
 Mensualité de l'emprunt en cours [..... €]
 Montant des charges trimestrielles de copropriété [..... €]
 Avez-vous bénéficié d'un prêt bancaire ? Oui Non
 - d'un PPL ? Oui Non
 - d'un PTZ ? Oui Non
 - d'un PPR ? Oui Non
 - d'un Prêt 1% ? Oui Non

PROJETS POUR LE FUTUR LOGEMENT

À quelle échéance envisagez-vous de changer de logement ? < 3 mois de 3 à 6 mois
 de 6 mois à 1 an > 1 an

Pour quelles raisons recherchez-vous un nouveau logement ? (une seule réponse possible)

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Caractéristiques du logement | <input type="checkbox"/> Changement de situation familiale | <input type="checkbox"/> Changement de situation professionnelle | <input type="checkbox"/> Situation juridique |
| <input type="checkbox"/> Coût | <input type="checkbox"/> Union | <input type="checkbox"/> Nouvel emploi | <input type="checkbox"/> Congé |
| <input type="checkbox"/> Surface | <input type="checkbox"/> Naissance | <input type="checkbox"/> Perte d'emploi | <input type="checkbox"/> Expulsion |
| <input type="checkbox"/> État du logement | <input type="checkbox"/> Séparation | <input type="checkbox"/> Retraite | <input type="checkbox"/> Changement de statut |
| <input type="checkbox"/> Quartier | <input type="checkbox"/> Veuvage | | <input type="checkbox"/> Accéder à la propriété |
| <input type="checkbox"/> Distance du lieu de travail | <input type="checkbox"/> Enfant quittant le domicile familial | | |





Questionnaire de l'enquête - 2/2

Statut d'occupation souhaité : Propriétaire
 Locataire privé
 Locataire public
 Autre :

Logement recherché : Appartement Maison **Typologie :** Ancien Neuf

Nombre de pièces recherché : [_____] **Surface recherchée :** [_____ m²]

Dans quel secteur géographique recherchez-vous un logement ? Paris [7 / 5 / 0 / _____ / _____] 92 93
 94 77 78 91 95 Province Étranger

Nouveau temps pour se rendre au travail : [_____]

Coût du logement envisagé Locataire : montant du loyer envisagé [_____ €]
 Propriétaire : mensualité de l'emprunt envisagé [_____ €]

PROFIL DU CONSULTANT

Sexe : Homme Femme **Statut familial :** Célibataire Couple

Âge du consultant : [_____] **Âge du conjoint :** [_____] **Nbre d'enfants à charge :** [_____]

Catégorie socio-professionnelle :

	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et professions intellectuelles supérieures	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Retraité	Sans activité pro	Étudiant
consultant(e)									
conjoint(e)									

Revenu net mensuel du ménage : [_____ €]

Lieu de travail : Paris [7 / 5 / 0 / _____ / _____] 92 93 94 77 78 91 95
 Province Étranger

Temps actuel pour se rendre au travail : [_____]

Avez-vous toujours habité Paris ? Oui Non

Si non, vous êtes originaire de : 92 93 94 77 78 91 95 Province Étranger

Depuis combien de temps habitez-vous Paris ? [_____]

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

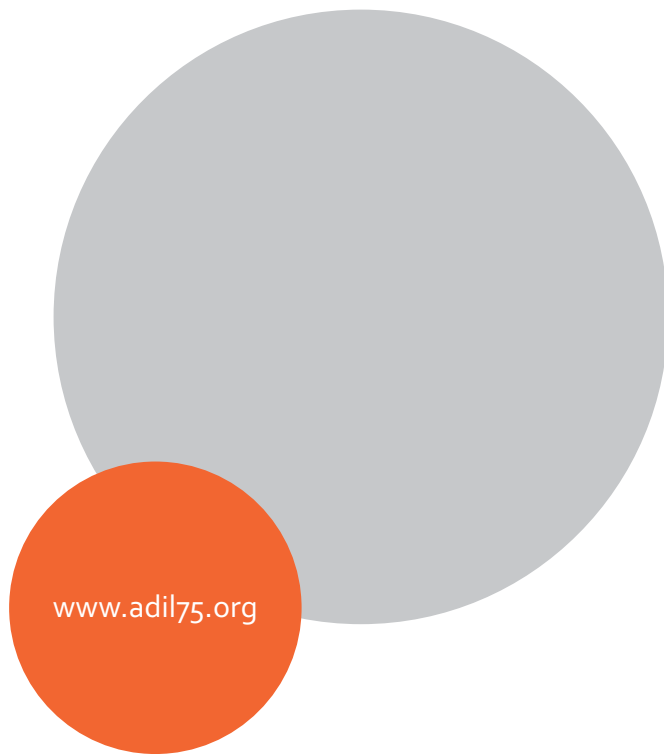
.....

.....

.....

.....





www.adil75.org



Publication de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris
Juin 2013

Directeur de la publication : René DUTREY, Président
Étude et rédaction : Diane DURAND
Conception et réalisation : Diane DURAND